



COMMUNIQUÉ DES FORCES VIVES DE GUINÉE DÉPÔT DES LETTRES DE DÉCLARATION DES MARCHES PACIFIQUES AU NIVEAU DES DIFFÉRENTES COMMUNES TRAVERSÉES

ZONE SPÉCIALE : GRAND CONAKRY

Le Comité d'Organisation des marches pacifiques des Forces Vives de Guinée (FVG) prévues le **mercredi 10 et jeudi 11 Mai 2023**, informe l'opinion nationale que les lettres d'informations ont déjà été déposées au niveau des communes traversées par le cabinet de Maître Souleymane DIONGASSI BAH, Huissier de Justice pour les juridictions de Guinée, commune de Kaloum.

- ✓ **Dépôt effectué à la commune de Matoto : Vendredi 05 mai 2023 à 13h 27 minutes, reçue par monsieur Ibrahima Kalil Cissé (secrétariat central).**
- ✓ **Dépôt effectué à la commune de Matam : Vendredi 05 mai 2023 à 11h 55 minutes, reçue par monsieur Mohamed Camara (secrétariat central).**
- ✓ **Dépôt effectué à la commune de Kaloum : Vendredi 05 mai 2023 à 10h 06 minutes, reçue par madame Djenab Camara (secrétariat central).**
- ✓ **Dépôt effectué à la commune de Dixinn : Vendredi 05 mai 2023 à 11h 30 minutes, reçue par monsieur Youla (secrétariat central).**
- ✓ **Dépôt effectué à la commune de Ratoma : Vendredi 05 mai 2023 à 12h 28 minutes, reçue par monsieur Amadou Tidiane Diallo (secrétariat central).**

Les Forces Vives de Guinée, demandent par la même occasion aux autorités communales de prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'encadrement de cette marche dans la paix et la quiétude sociale.

Les FVG, demandent aux citoyens pro-démocratie de respecter les consignes du guide du manifestant pour que cette mobilisation citoyenne soit une autre preuve éloquente de notre volonté de réussir la transition entamée le 05 septembre 2021.

Les FVG, saluent le travail louable abattu par ses antennes et les invitent à se tenir prêtes et en ordre de bataille citoyenne pour la mise en œuvre correcte des instructions du comité d'organisation.

Que l'esprit citoyen et civique guide nos pas.
Ensemble unis et solidaires, nous vaincrons !

Le Comité d'Organisation
Conakry, le 05 mai 2023

PJ : Les copies des décharges

• Décharge commune de Matam



ETUDE DE MAITRE SOULEYMANE DIONGASSI BAH
Huissier de Justice près les Juridictions de la Guinée, Commune de Kaloum
Tél : 628-20-12-14/669-35-13-35 Conakry-République de Guinée

SIGNIFICATION D'UNE CORRESPONDANCE

ORIGINAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

ET LE *Vendredi... Cinq (05) Mai à 11 Heures 55 minutes*

A la requête des Forces Vives de Guinée (FVG), représentées par Monsieur Ousmane CAMARA, citoyen de Nationalité Guinéenne, Tel : 656-33-19-58 ;

J'ai, Maitre Souleymane Diongassi BAH, Huissier de justice près les Cours et Tribunaux de Guinée avec résidence à Conakry y demeurant soussigné ;

SIGNIFIE : en tête des celles des présentes remis et laissé l'Original à :

Monsieur le Maire de la Commune de Matam-Conakry, en ses bureaux, où étant et parlant à :

Monsieur Mohamed CAMARA du Secrétariat de la Commune de Matam qui a reçu copie de l'exploit en bureau et vidé l'original

De la Correspondance Réf N°: 017/FVG/CO/2023, en date du 05 Mai 2023, ayant pour Objet : Déclaration de Marche ;

De la liste du comité d'Organisation ;

TRES IMPORTANT

Lui déclarant que la présente signification lui est faite pour toutes fins utiles que de droit ;

SOUS TOUTES RESERVES

Et afin qu'il n'en ignore, je lui ai, étant et parlant comme dessus, remis et laissé tant l'original de la correspondance et la liste du comité d'organisation suscitées que du présent exploit dont le coût est de 250.000 FG.



L'HUISSIER DE JUSTICE



MAITRE SOULEYMANE DIONGASSI BAH

• Décharge commune de Kaloum



ETUDE DE MAITRE SOULEYMANE DIONGASSI BAH
Huissier de Justice près les Juridictions de la Guinée, Commune de Kaloum
Tél : 628-20-12-14/669-35-13-35 Conakry-République de Guinée

SIGNIFICATION D'UNE CORRESPONDANCE

ORIGINAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

ET LE *Vendredi... Cinq (05) Mai à 10 heures 06 minutes*

A la requête des Forces Vives de Guinée (FVG), représentées par Monsieur Ousmane CAMARA, citoyen de Nationalité Guinéenne, Tel : 656-33-19-58 ;

J'ai, Maitre Souleymane Diongassi BAH, Huissier de justice près les Cours et Tribunaux de Guinée avec résidence à Conakry y demeurant soussigné ;

SIGNIFIE : en tête des celles des présentes remis et laissé l'Original à :

ARRIVEE
N°: 05/2023
COMMUNE DE KALOUM

Monsieur le Maire de la Commune de Kaloum-Conakry, en ses bureaux, où étant et parlant à *Madame CAMARA Jenab du secrétariat de la Commune de Kaloum qui a reçu copie de l'exploit en son bureau et vise l'original*

De la Correspondance Réf N°: 016/FVG/CO/2023, en date du 05 Mai 2023, ayant pour Objet : Déclaration de Marche ;

De la Liste du comité d'Organisation ;

TRES IMPORTANT

Lui déclarant que la présente signification lui est faite pour toutes fins utiles que de droit ;

SOUS TOUTES RESERVES

Et afin qu'il n'en ignore, je lui ai, étant et parlant comme dessus, remis et laissé tant l'original de la correspondance, de la liste du comité d'organisation suscitées que du présent exploit dont le coût est de 250.000 FG.

L'HUISSIER DE JUSTICE

MAITRE SOULEYMANE DIONGASSI BAH

[Signature]
Maitre Souleymane Diongassi BAH
Huissier de Justice près les Cours et Tribunaux de Guinée

• Décharge commune de Ratoma



ETUDE DE MAITRE SOULEYMANE DIONGASSI BAH
Huissier de Justice près les Juridictions de la Guinée, Commune de Kaloum
Tél : 628-20-12-14/669-35-13-35 Conakry-République de Guinée

SIGNIFICATION D'UNE CORRESPONDANCE

ORIGINAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

ET LE *Vendredi... le 05 Mai à 12 heures 28 minutes*

A la requête des **Forces Vives de Guinée (FVG)**, représentées par Monsieur Ousmane CAMARA, citoyen de Nationalité Guinéenne, Tel : 656-33-19-58 ;

J'ai, Maitre Souleymane Diongassi BAH, Huissier de justice près les Cours et Tribunaux de Guinée avec résidence à Conakry y demeurant soussigné ;

SIGNIFIE : en tête des celles des présentes remis et laissé l'Original à :

Monsieur le Maire de la Commune de Ratoma-Conakry, en ses bureaux, où étant et parlant à :

*Monsieur Amadou Tidiane Diallo du
Secrétariat de la Commune de Ratoma
qui a reçu copie de l'exploit et vise l'original*

De la Correspondance Réf N°: 019/FVG/CO/2023, en date du 05 Mai 2023, ayant pour Objet : Déclaration de Marche ;

De la Liste du comité d'organisation ;

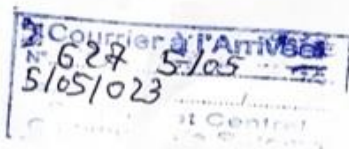
TRES IMPORTANT

Lui déclarant que la présente signification lui est faite pour toutes fins utiles que de droit ;

SOUS TOUTES RESERVES

Et afin qu'il n'en ignore, je lui ai, étant et parlant comme dessus, remis et laissé tant l'original de la correspondance et la liste du comité d'Organisation suscitées que du présent exploit dont le coût est de 250.000 FG.

L'HUISSIER DE JUSTICE




MAITRE SOULEYMANE DIONGASSI BAH



• Décharge commune de Dixinn



ETUDE DE MAITRE SOULEYMANE DIONGASSI BAH
Huissier de Justice près les Juridictions de la Guinée, Commune de Kaloum
Tél : 628-20-12-14/669-35-13-35 Conakry-République de Guinée

ORIGINAL

SIGNIFICATION D'UNE CORRESPONDANCE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

ET LE... *Cinquante-cinq (05) Mai à 11 heures 30 minutes*

A la requête des Forces Vives de Guinée (FVG), représentées par Monsieur Ousmane CAMARA, citoyen de Nationalité Guinéenne, Tel : 656-33-19-58 ;

J'ai, Maître Souleymane Diongassi BAH, Huissier de justice près les Cours et Tribunaux de Guinée avec résidence à Conakry y demeurant soussigné ;

SIGNIFIE : en tête des celles des présentes remis et laissé l'Original à :

Monsieur le Maire de la Commune de Dixinn-Conakry, en ses bureaux, où étant et parlant à : *Monsieur YOULLA du Secrétariat Général qui s'est abstenu de prendre copie de l'exploit et de visé l'original*

De la Correspondance Réf N°: 020/FVG/CO/2023, en date du 05 Mai 2023, ayant pour Objet : Déclaration de Marche ;

De la liste du comité d'Organisation ;

TRES IMPORTANT

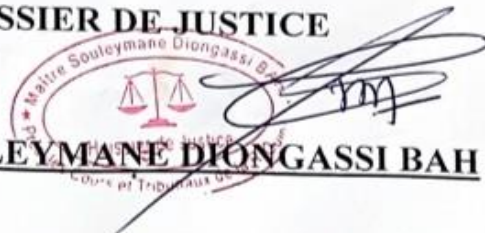
Lui déclarant que la présente signification lui est faite pour toutes fins utiles que de droit ;

SOUS TOUTES RESERVES

Et afin qu'il n'en ignore, je lui ai, étant et parlant comme dessus, remis et laissé tant l'original de la correspondance et la liste du comité d'organisation suscitées que du présent exploit dont le coût est de 250.000 FG.

L'HUISSIER DE JUSTICE

MAITRE SOULEYMANE DIONGASSI BAH



• Décharge commune de Matoto



ETUDE DE MAITRE SOULEYMANE DIONGASSI BAH
Huissier de Justice près les Juridictions de la Guinée, Commune de Kaloum
Tél : 628-20-12-14/669-35-13-35 Conakry-République de Guinée

SIGNIFICATION D'UNE CORRESPONDANCE

ORIGINAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

ET LE *Jeudi Cinq 05 / Mai à 13 heures 27 minutes*

A la requête des Forces Vives de Guinée (FVG), représentées par Monsieur Ousmane CAMARA, citoyen de Nationalité Guinéenne, Tel : 656-33-19-58 ;

J'ai, Maitre Souleymane Diongassi BAH, Huissier de justice près les Cours et Tribunaux de Guinée avec résidence à Conakry y demeurant soussigné ;

SIGNIFIE : en tête des celles des présentes remis et laissé l'Original à :

Monsieur le Maire de la Commune de Matoto, Conakry, en ses bureaux, où étant et parlant à *Monsieur Cisse Ibrahim Khalil du secretariat de la commune de Matoto qui a reçu copie de l'exploit en son bureau et vise l'original*

N°F46

De la Correspondance Réf N°: 018/FVG/CO/2023, en date du 05 Mai 2023, ayant pour Objet : Déclaration de Marche ;

De la liste du comité d'Organisation ;

TRES IMPORTANT

Lui déclarant que la présente signification lui est faite pour toutes fins utiles que de droit ;

SOUS TOUTES RESERVES

Et afin qu'il n'en ignore, je lui ai, étant et parlant comme dessus, remis et laissé tant l'original de la correspondance et la liste du comité d'organisation suscitées que du présent exploit dont le coût est de 250.000 FG.

L'HUISSIER DE JUSTICE

[Signature]
Huissier de Justice
près les Cours et Tribunaux de la Guinée

MAITRE SOULEYMANE DIONGASSI BAH